

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						FIXE	FIXE	4,050				
2007001 (2007001-CORD3)	N	0,00	1A	276 077,86	25	F	FIXE	4,050	6 186,55	11 181,15	0,00	2 335,85
2007001 (2007001-CORD4)	N	0,00	1A	588 785,89	27	F	FIXE	3,730	11 864,35	21 215,71	0,00	18 212,09
2007001 (2007001-EM1)	N	0,00	1A	770 322,62	24	F	FIXE	4,050	18 372,73	31 198,07	0,00	26 282,19
2007001 (2007001-EM2)	N	0,00	1A	426 589,43	27	F	FIXE	3,730	8 898,25	15 911,79	0,00	13 660,07
2007001 (2007001-EM3)	N	0,00	1A	474 621,11	27	F	FIXE	2,900	11 221,82	13 764,01	0,00	5 117,71
2007001 (2007001-EM4)	N	0,00	1A	977 387,18	28	F	FIXE	2,540	23 207,69	24 825,13	0,00	23 239,66
2007001 (2007001-EM5)	N	0,00	1A	2 102 758,49	28	F	FIXE	2,160	52 910,21	45 419,56	0,00	25 958,50
2007001 (2007001-GAIL1)	N	0,00	1A	117 537,48	24	F	FIXE	4,050	2 803,35	4 760,27	0,00	3 246,35
2007001 (2007001-GAIL2)	N	0,00	1A	705 224,92	24	F	FIXE	4,050	16 820,11	28 561,61	0,00	7 714,85
2007001 (2007001-GAIL3)	N	0,00	1A	482 429,69	25	F	FIXE	4,050	10 362,45	18 728,40	0,00	11 085,55
2007001 (2007001-GAIL4)	N	0,00	1A	561 389,64	25	F	FIXE	4,050	12 580,01	22 736,28	0,00	12 909,81
2007001 (2007001-GAIL5)	N	0,00	1A	1 157 612,42	25	F	FIXE	3,890	27 287,15	42 715,90	0,00	40 109,20
2007001 (2007001-LABA1)	N	0,00	1A	113 016,83	24	F	FIXE	4,050	2 695,63	4 577,19	0,00	244,82
2007001 (2007001-LABA2)	N	0,00	1A	234 318,43	26	F	FIXE	3,230	5 568,44	7 568,49	0,00	7 106,22
2007001 (2007001-LABA3)	N	0,00	1A	234 318,43	26	F	FIXE	3,230	5 568,44	7 568,49	0,00	3 441,28
2007001 (2007001-LABR1)	N	0,00	1A	164 022,90	26	F	FIXE	3,230	3 897,91	5 297,94	0,00	2 408,90
2007001 (2007001-LACA1)	N	0,00	1A	9 041,34	24	F	FIXE	4,050	215,64	366,17	0,00	249,72
2007001 (2007001-LACA2)	N	0,00	1A	330 009,07	24	F	FIXE	4,050	7 870,95	13 365,37	0,00	714,88
2007001 (2007001-LACA3)	N	0,00	1A	1 115 355,74	26	F	FIXE	3,230	26 505,79	36 025,99	0,00	22 256,18
2007001 (2007001-LAV1)	N	0,00	1A	30 740,56	24	F	FIXE	4,050	733,19	1 244,99	0,00	66,59
2007001 (2007001-LISL1)	N	0,00	1A	36 165,37	24	F	FIXE	4,050	862,57	1 464,70	0,00	998,87
2007001 (2007001-LISL2)	N	0,00	1A	192 580,65	24	F	FIXE	4,050	4 593,18	7 799,92	0,00	5 319,01
2007001 (2007001-LISL3)	N	0,00	1A	289 323,06	24	F	FIXE	4,050	6 900,56	11 717,58	0,00	6 110,77
2007001 (2007001-LISL4)	N	0,00	1A	229 650,17	24	F	FIXE	4,050	5 477,32	9 300,83	0,00	497,48
2007001 (2007001-LISL5)	N	0,00	1A	92 037,26	25	F	FIXE	4,050	2 062,43	3 727,51	0,00	1 697,20

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembouse ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
2007001 (2007001-PUYL1)	CAISSE D EPARGNE	08/01/2007	21/04/2008	21/04/2009	50 000,00	F	FIXE	4,050	4,050	EURO	A	P	O	1A
2007001 (2007001-PUYL2)	CAISSE D EPARGNE	08/01/2007	12/12/2008	12/12/2009	331 000,00	F	FIXE	4,050	4,050	EURO	A	P	O	1A
2007001 (2007001-PUYL3)	CAISSE D EPARGNE	08/01/2007	15/07/2010	15/07/2011	561 000,00	F	FIXE	3,230	3,230	EURO	A	P	O	1A
2007001 (2007001-REAL1)	CAISSE D EPARGNE	08/01/2007	15/03/2008	15/03/2009	340 000,00	F	FIXE	4,050	4,050	EURO	A	P	O	1A
2007001 (2007001-REAL2)	CAISSE D EPARGNE	08/01/2007	21/04/2008	21/04/2009	490 000,00	F	FIXE	4,050	4,050	EURO	A	P	O	1A
2007001 (2007001-REAL3)	CAISSE D EPARGNE	08/01/2007	15/07/2010	15/07/2011	662 000,00	F	FIXE	3,230	3,230	EURO	A	P	O	1A
6229324 (7)	CAISSE D EPARGNE	27/02/2003	05/03/2003	05/06/2003	900 000,00	F	FIXE	4,250	4,315	EURO	T	A	O	1A
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur compte spécial du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Emprunts et dettes au 01/01/N

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2007001 (2007001-PUYL1)	N	0,00	1A	45 206,73	24	F	FIXE	4,050	1 078,21	1 830,87	0,00	1 248,60
2007001 (2007001-PUYL2)	N	0,00	1A	299 268,53	24	F	FIXE	4,050	7 137,76	12 120,38	0,00	648,29
2007001 (2007001-PUYL3)	N	0,00	1A	525 810,56	26	F	FIXE	3,230	12 495,59	16 983,68	0,00	7 722,22
2007001 (2007001-REAL1)	N	0,00	1A	307 405,70	24	F	FIXE	4,050	7 331,85	12 449,93	0,00	9 722,39
2007001 (2007001-REAL2)	N	0,00	1A	443 025,91	24	F	FIXE	4,050	10 566,48	17 942,55	0,00	12 236,23
2007001 (2007001-REAL3)	N	0,00	1A	611 102,47	26	F	FIXE	3,230	14 522,50	19 738,61	0,00	18 530,42
6223324 (*)	N	0,00	1A	116 428,92	1	F	FIXE	4,250	92 648,22	3 484,66	0,00	75,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de réserve (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur compte spéciaux du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
1168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>21 900 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**Emprunts et dettes au 01/01/N**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>19 254 093,41</b>					<b>580 686,19</b>	<b>689 877,13</b>	<b>0,00</b>	<b>387 578,76</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Autres type de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.  
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.  
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.  
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(7) Coût de sortie : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
(8) Montant, index ou formule.  
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.  
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.  
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart de indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	47	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
	Montant en euros	19 264 093,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00 %
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.  
 (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.  
 (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.  
 (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.  
 (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.  
 (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.  
 (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.  
 (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.  
 (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		IV
		A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital					
				Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié							
TOTAL											0,00	0,00		0,00			0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.  
 - Pour la périodicité de remboursement indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

**IV – ANNEXES**  
**ÉLÉMENTS DU BILAN – MÉTHODES UTILISÉES**

IV  
A2

**MÉTHODES UTILISÉES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (en €)		
		Catégorie de biens amortis		29/03/2007
		Mobilier: bureau, chaise, table, rangements Logiciels, mises à jour, licences, bases de données... Matériel bureautique: copieur, fax, vidéo, rétroprojecteurs Matériel de transmission radio-téléphonique (exceptés BIPS) Matériel de transmission radio-téléphonique: BIPS Matériel d'alerte et de cartographie numérisée Matériel médical d'aptitude et de formation Matériel de formation Équipements sportifs Appareils électroménagers Divers ( lit picot, duvet, écusson...) Combinaison anti-guêpes Combinaison chimique, anti-gaz et anti-projection Tenue dans lutte contre les inondations Équipements de protection individuel: casques F1/F2, vestes Véhicule léger poste de commandement, véhicule atelier, véhicule de liaison hors route... et leurs équipements et aménagements Véhicule de transport de personnels, véhicules tous usages et leurs équipements et aménagements Camion citerne feu de forêt (CC), FPT, CD, VPI, CBEA ...), échelle, cellule, véhicule/fourgon de secours routier, remorque, motopompe...et leurs équipements et aménagements Véhicule léger médicalisé / visites médicales Véhicule d'intervention chimique /radioactivité Bateau Pylônes et relais	10 5 5 10 5 10 10 10 10 5 5 3 5 5 10 15 10 20 5 15 10 30	12/03/04

**IV – ANNEXES**  
**ÉLÉMENTS DU BILAN – MÉTHODES UTILISÉES**

IV  
A2

**MÉTHODES UTILISÉES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	Centres de secours, direction départementale, centre opérationnel dép. d'incendie et de secours, atelier départemental, et leurs travaux de construction, d'extension, d'aménagement, ravalement de façade, réfection de toiture	40
	Réseaux de transmission, d'alerte et autres réseaux	15
	Matériel d'extinction (sauf tuyaux diam: 22 et 45)	10
	Tuyaux diam. 45 et 22	7
	Matériel d'exploration: A.R.I, bouteilles, caméra thermique....	10
	Matériel d'éclairage	10
	Matériel de sauvetage	7
	Matériel de forcement et déblai	15
	Matériel de protection	10
	Matériel de détection de gaz et de protection chimique	10
	Matériel de lutte contre les pollutions et les risques chimiques	15
	Matériel de lutte contre les inondations	15
	Matériel de ventilation d'air et générateur de mousse	15
	Matériel de désincarcération	15
	Matériel médical opérationnel d'examen, de suppléance et de monitoring, sacs de premiers secours, matériel d'immobilisation et de relevage	10
	Équipement de plongée	10
	Équipement du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux	10
	Signalisation sonore et visuelle des véhicules	15
	Matériel cynophile	10
	Compresseurs d'air	15
	Matériel et outillage techniques	15
	Installations, ouvrages d'infrastructure	40
	Plantation d'arbres, clôtures, mouvements de terre	40
	Immobilisations mises à disposition au SDIS	40
	Équipement sportif	10
	Appareils électroménagers	5
	Matériels divers	5
	Véhicule léger, véhicule de liaison et leurs équipements et aménagements	10
	Véhicule de secours et d'assistance aux victimes	12

IV – ANNEXES		IV
ÉLÉMENTS DU BILAN – MÉTHODES UTILISÉES		A2

MÉTHODES UTILISÉES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	Vestiaires	10
	Ordinateurs, imprimantes et accessoires	5
<b>ETALEMENT DES CHARGES</b>	Dommages ouvrage	10
		16/11/2011
		31/10/2007



## IV – ANNEXES

## ÉLÉMENTS DU BILAN – ÉTAT DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

IV

A3

Nature et objet de la provision	Montant des provisions de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>Provisions pour risques et charges</b>	50 000,00		279 181,49	329 181,49		329 181,49
Provisions pour litiges contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour grosses réparations						
Autres provisions pour risques						
Risques statutaires	50 000,00	01/01/2010	200 000,00	250 000,00		250 000,00
INPT		01/01/2013	79 181,49	79 181,49		79 181,49
<b>Provisions pour dépréciation des immobilisations</b>						
des stocks						
des comptes de tiers						
des comptes financiers						
<b>TOTAL</b>	50 000,00		279 181,49	329 181,49		329 181,49

## IV - ANNEXES

IV

## ÉLÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DES CHARGES TRANSFÉRÉES

A4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
<b>TOTAL</b>				<b>295 155,12</b>	<b>116 474,16</b>	<b>29 515,52</b>	<b>149 165,44</b>
2006	dommage ouvrage Rabastens	120	2007	6 354,69	4 448,29	635,47	1 270,93
2006	dommage ouvrage Valence d'Albi	120	2007	6 354,69	4 448,29	635,47	1 270,93
2006	dommage ouvrage Salvagnac	120	2007	6 485,50	4 539,85	648,55	1 297,10
2008	dommage ouvrage Albi	120	2007	36 245,92	21 747,54	3 624,59	10 873,79
2008	dommage ouvrage Réalmont	120	2007	16 188,56	9 713,16	1 618,86	4 856,54
2008	dommage ouvrage Alban	120	2007	10 843,21	6 505,92	1 084,32	3 252,97
2008	dommage ouvrage Lisle sur Tarn	120	2007	9 388,48	5 633,10	938,85	2 816,53
2008	dommage ouvrage Lacaune	120	2007	16 273,20	9 763,92	1 627,32	4 881,96
2009	dommage ouvrage Gaillac	120	2007	28 268,65	14 134,35	2 826,87	11 307,43
2009	dommage ouvrage Puy-laurens	120	2007	12 128,06	6 064,05	1 212,81	4 851,20
2009	dommage ouvrage Cordes	120	2007	12 515,23	6 257,60	1 251,52	5 006,11
2011	dommage ouvrage Labruguière	120	2007	14 854,77	4 456,44	1 485,48	8 912,85
2011	dommage ouvrage Labastide Rouairoux	120	2007	12 415,14	3 724,53	1 241,51	7 449,10
2011	dommage ouvrage Lavaur	120	2007	8 333,70	2 500,11	833,37	5 000,22
2012	dommage ouvrage État-Major	121	2008	71 640,54	7 164,05	7 164,05	57 312,44
2012	dommage ouvrage Saint-Juéry	122	2009	5 791,62	1 158,32	579,16	4 054,14
2012	dommage ouvrage Murat sur Vèbre	123	2010	7 296,22	1 459,24	729,62	5 107,36
2012	dommage ouvrage Saint Sulpice la pointe	124	2011	6 888,47	1 377,70	688,85	4 821,92
2012	dommage ouvrage Dourgne	125	2012	6 888,47	1 377,70	688,85	4 821,92

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ÉLÉMENTS DU BILAN – DÉTAIL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>A5</b>

**CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :		Date de délibération :	
	Pour mémoire, réalisations cumulées AU 01/01/N	RAR N-1	Nouveaux crédits votés	Total
	<b>DÉPENSES (A)</b>			
	<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>			
	<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>			
	Annulations sur dépenses (C)			
	<b>Dépenses nettes (A – C)</b>			
	<b>RECETTES (B)</b>			
	Financement par le mandant et par d'autres tiers			
	<i>040 Financement par le mandataire</i>			
	<i>041 Financement par emprunt à la charge de tiers</i>			
	Annulations sur recettes (D)			
	<b>Recettes nettes (B – D)</b>			

## IV – ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT			
		FUNCTIONNEMENT			
6573		Remboursement intérêts d'emprunt	Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet	Collectivité territoriale	75 148,42
6573		Remboursement intérêts d'emprunt	Commune de Murat sur Vèbre	Collectivité territoriale	1 201,07
6573		Remboursement intérêts d'emprunt	Commune de Saint-Juéry	Collectivité territoriale	221,45
6574		subvention de fonctionnement	Union Départementale SP du Tarn	Association loi 1901	54 223,00
6574		subvention de fonctionnement	Amicale de l'État-Major du SDIS	Association loi 1901	11 000,00
6574		subvention de fonctionnement	Association départementale des JSP	Association loi 1901	6 000,00
6574			crédits non affectés		2 400,00

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN -- ÉTAT DES CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL RESTANT À COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

IV  
B2

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4		
Crédits-bails mobiliers										
Crédits-bails immobiliers										
TOTAL										

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ÉTAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

IV  
B3

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts de l'investissement	Somme nette des parts de l'investissement
Crédits-baïls mobiliers									
Crédits-baïls immobiliers									
TOTAL									

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ÉTAT DES ENGAGEMENTS DONNÉS		B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organismes bénéficiaires	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - ÉTAT DES ENGAGEMENTS REÇUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organismes bénéficiaires	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance du crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuité restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	À l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						
	TOTAL						



## ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Numéro	Libellé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision dans l'année	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2	Reconstruction 4 centres de 2ème catégorie	6 175 989,43		6 175 989,43	6 175 989,43			
3	Reconstruction 3 centres de 3ème catégorie	3 177 054,43		3 177 054,43	3 177 054,43			
4	CSP Albi	3 769 363,01		3 769 363,01	3 769 363,01			
5	CIS Gaillac	3 386 340,10		3 386 340,10	3 386 340,10			
6	Réhabilitation de l'État-Major	9 103 029,60	-209 552,07	8 893 477,53	8 516 737,53	376 740,00		
8	CIS Lavaur	321 115,10		321 115,10	321 115,10			
10	CIS Cordes	1 145 527,06		1 145 527,06	1 145 527,06			
11	Antarès	2 042 031,23		2 042 031,23	2 042 031,23			
14	CIS Carmaux	3 000 000,00		3 000 000,00				
15	CIS Vaour	832 500,00		832 500,00	111 228,00	300 000,00	1 800 000,00	900 000,00
17	CIS Graulhet	2 058 407,00	66 890,00	2 125 297,00		700 000,00	21 272,00	
18	Gestion Individuelle Centralisée	443 453,21	223,10	443 676,31	271 053,70	1 279 443,02	845 853,98	
19	Schéma Directeur du Système de l'information	1 028 560,00		1 028 560,00	165 092,77	130 364,58	42 258,03	326 811,71
20	Plan véhicules 2014 - 2018		5 227 300,00	5 227 300,00		383 095,52	153 560,00	
	TOTAL	36 483 350,17	5 084 861,03	41 568 211,20	29 081 512,36	1 018 500,00	3 960 974,01	4 337 581,71



## IV - ANNEXES

## AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1 - ÉTAT DU PERSONNEL

GRADE OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>						
Directeur général des services	A					
Directeur général adjoint des services	A					
Directeur général des services techniques	A					
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53						
<b>FILIERE SAPEURS POMPIERS</b>						
Colonne		241		234,73		234,73
Lieutenant-Colonel	A	1		1		1
Commandant	A	2		2		2
Captaine	A	11		11		11
Lieutenant hors classe	A	12		10		10
Lieutenant 1ère classe	B	1		1		1
Lieutenant 2ème classe	B	10		10		10
Adjudant	B	13		11		11
Sergent	C	52		49,73		49,73
Caporal chef	C	114		114		114
Caporal	C	20		20		20
Sapeur 1ère classe	C	5		5		5
Sapeur 2ème classe	C					
<b>SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>						
Médecin classe exceptionnelle	A	3		2,8		2,8
Médecin hors classe	A					
Médecin 1ère classe	A	1		1		1
Médecin 2ème classe	A					
Pharmacien classe exceptionnelle	A					
Pharmacien hors classe	A					
Pharmacien 1ère classe	A	1				
Pharmacien 2ème classe	A					
Infirmier d'encadrement	A	1		0,8		0,8
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché Principal	A	45		42,3		42,3
Attaché	A	1		1		1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1				
Rédacteur principal 2ème classe	B	6		5,4		5,4
Rédacteur	B	1		1		1
Adjoint adm Principal 1ère classe	B	1		0,8		0,8
Adjoint adm Principal 2ème classe	C	4		4		4
Adjoint administratif 1ère classe	C	8		7,5		7,5
Adjoint administratif 2ème classe	C	13		12,8		12,8
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur	A	17		16		16
Technicien Principal 1ère classe	B	1		1		1
Technicien Principal 2ème classe	B	4		4		4
Technicien	B	2		2		2
Agent de Maîtrise principal	C	1		1		1
Agent de Maîtrise	C	1		1		1



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 - ETAT DU PERSONNEL (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR (1)	RÉMUNERATION		CONTRAT	
			INDICE	EUROS	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Attaché	A	ADM	379		3 - 4	CDI
Ingénieur	A	TECH	621		3 - 3 - 2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent						
Adjoint administratif 2ème classe	C	ADM	297		3 - 1	CDD
Adjoint administratif 2ème classe	C	ADM	297		3 - 1	CDD
Adjoint administratif 2ème classe	C	ADM	297		3 - 1	CDD
Adjoint technique 2ème classe	C	TECH	297		3 - 1	CDD
Technicien	B	TECH	325		3 - 1	CDD
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						

(1) SECTEUR ADM : administratif

FIN : financier

TECH : technique et informatique

ENT : entretien

COM : communication

ENV : environnement

MS : médico-social

MI : médico-technique

SP : sportif

ANIM : animation

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
 (Articles L.2313-1 et L.2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L.3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L.3241-1)

IV

C2

Nature de l'engagement	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public				
Détention d'une part de capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75.000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
Cotisation adhérent	TIGEO*	15, Rue de Jauzou ALBI	Association LOI 1901	4 000,00

IV - ANNEXES				IV
AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LE SDIS				C3.1
DÉSIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement	
Syndicat mixte (article L.6721-1 du CGCT)				
Autres organismes de groupement				

IV - ANNEXES

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

IV  
C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)



IV - ANNEXES

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

IV  
C3.3

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)



IV - ANNEXES

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJÉTIS À LA TVA ET NON ÉRIGÉS EN BUDGET ANNEXE

IV

C3.4

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	
ARRÊTE - SIGNATURES	IV D

Nombre de membres en exercice... 11  
 Nombre de membres présents... 11  
 Nombre de suffrages exprimés... 11

**VOTES :**

Pour... 11  
 Contre... 0  
 Abstentions... 0

Date de convocation : 10 MARS 2014  
 Présenté par le Président,  
 À ALBI, le 21 MARS 2014  
 Le Président,



Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire  
 À ALBI, le 21 MARS 2014  
 Les membres du Conseil d'Administration,

Jean-Paul RAYNAUD ou Laurent VANDENDRIESSCHE



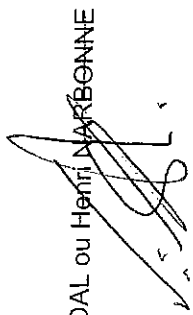
Christophe TESTAS ou Jean GASC



Georges BOUSQUET ou André CABOT



Jean-Marie FABRE ou Paul SALVADOR



Michel VIDAL ou Henri MARBONNE



Régine MASSOUTIE ou Jacques BOURGES

**COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Claude BOUSQUET et Jean-Louis HENRY



Serge ENTRAYGUES ou Roland FOISSAC

André FABRE ou Serge CAZALS



Georges PAULIN ou Maryline-LHERM



André MAILLE ou André CABROL

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ - SIGNATURES	D

**COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES NON MEMBRE D'UN E.P.C.I.**  
Bernard MIRAMOND

Thierry GINESTET  


Jacques LASSERRE  


Nelly BARTHES ou Jean-Claude MADAULE

**COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES E.P.C.I.**

Jacques THOUROUDE ou Michel-BELAVAL  


Michel BENOIT ou Jean-François-KOWATIK  


certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le  
et de la publication le **31 MARS 2014** à ALBI, le

